



Paris, le 24 mai 2021

Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre des transports
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Nos réf : ZN/21082

Objet : Sécurité des personnels navigants suite au détournement d'un avion civil par la Biélorussie

Monsieur le Ministre,

Les événements récents relatifs au vol civil international FR4978 de Ryanair Athènes-Vilnius a suscité une vive émotion et une grande inquiétude au sein des instances aériennes internationales et de notre organisation syndicale. En effet, le fait qu'un avion de chasse puisse intercepter un avion de ligne avec à son bord 171 passagers pour le détourner de son plan de vol et le contraindre à se poser en urgence sur l'aéroport de Minsk a mis à jour un facteur de risque majeur.

Ainsi, cette opération aérienne militaire violente et soudaine, ordonnée par le gouvernement biélorusse, représente un danger pour la sécurité des vols, les passagers et les équipages qui sont susceptible de traverser l'espace aérien de ce pays.

De plus, il nous faut ici rappeler que notre organisation est particulièrement attachée à ce qu'une réponse géopolitique du gouvernement français soit apportée rapidement pour faire cesser les mesures de répression contre le peuple Belarus par la dictature en place.

En conclusion, nous vous sollicitons pour connaître les mesures qui seront mises en place pour éviter qu'à l'avenir des compagnies sous pavillon français ou opérant depuis une base sur notre territoire national n'aient pas à subir de risques similaires.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général

Zaïnîl NIZARALY